

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU**  
**11 DECEMBRE 2019**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille dix-neuf le mercredi onze décembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 05 décembre 2019, par le Président, s'est réuni au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, Salle Gérard Vandembroucke, 1er étage, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.*

**Etaient présents :**

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE (à partir de la délibération « Modification du tarif de la caution dans le cadre du prêt des gobelets réutilisables »), M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT

M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Jacques ROUX

**Absents :**

M. Vincent LEONIE (jusqu'à la délibération « Adhésion à la Maison Nouvelle-Aquitaine »), Mme Yvette AUBISSE, M. Jean-Louis NOUHAUD, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Budget annexe assainissement - Pertes sur créances irrécouvrables

---

Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pas pu recouvrer, pour le budget annexe de l'assainissement, les titres, cotes ou produits, pour un montant global de : 2 528,17 € ; correspondant à 493,36 € d'admission en non-valeur et à 2 034,81 € de créances éteintes.

Le bureau communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Parc d'activités de la Grande Pièce-Lotissement des Essarts Nord-Cession d'une parcelle de terrain au profit de la société GECC ou toute autre personne s'y substituant

---

L'entreprise Générale Electricité Chauffage Climatisation (GECC) a confirmé une offre ferme d'acquisition d'un foncier du lotissement d'activités des Essarts Nord, à Limoges, afin d'y transférer son activité et d'y construire un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> environ.

Ainsi, le bureau communautaire décide :

- d'accepter la candidature de cette société, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2 648 m<sup>2</sup> environ, située sur le parc d'activités de la Grande Pièce, lotissement des Essarts Nord, à Limoges,
- que la vente interviendra moyennant le prix de 28 € HT le mètre carré, soit 74 144 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Adhésion à la Maison Nouvelle-Aquitaine - Année 2020

---

La Maison Nouvelle-Aquitaine est une structure associative qui exerce une mission dédiée à l'attractivité, au développement économique, à la valorisation et la promotion touristique des territoires de la Région.

Au regard des potentialités de cette offre et de la visibilité qu'elle procure à ses utilisateurs, le bureau communautaire décide d'adhérer à la Maison Nouvelle-Aquitaine, en 2020, pour un montant de 12 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Modification du tarif de la caution dans le cadre du prêt des gobelets réutilisables

---

Afin d'inciter les organisateurs de manifestations privées ou culturelles et sportives à rapporter les gobelets plastiques réutilisables prêtés par Limoges Métropole, le bureau communautaire décide de fixer le tarif de la caution par gobelet demandée aux organisateurs à 1 € au lieu de 0,50 € et autorise le Président à signer le nouveau contrat de prêt.

Cette même somme sera facturée aux organisateurs par gobelet manquant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Renouvellement conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

Le bureau communautaire approuve la reconduction des partenariats entre la commune de Panazol, la commune du Vigen et Limoges Métropole pour tout projet nécessitant la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics et autorise le Président à signer les nouvelles conventions afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Participations financières à la réalisation de logements sociaux

---

Conformément au règlement d'interventions financières en vigueur, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement avec :

– NOALIS pour la construction :

- de 6 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), opération « le Hameau de Gorceix », situés rue Lemasson sur la commune de Couzeix, pour un montant de 22 000 €,

- de 12 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), opération « les Quatre Vents », situés route de Poulénat/Chemin des Essarts sur la commune de Boisseuil pour un montant de 46 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Règlement intérieur et tarifs des aires d'accueil des gens du voyage

---

Afin de répondre de manière pragmatique à la vie sur les aires des gens du voyage, en proposant un cadre commun aux usagers et au personnel de Limoges Métropole qui intervient quotidiennement sur ces équipements, le bureau communautaire approuve le nouveau règlement intérieur de ces aires d'accueil, ainsi que la grille des tarifs qui l'accompagne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges, rue Armand Dutreix, propriété de Limoges Habitat, opération "Le Clos Fustel de Coulanges Limoges"

---

Suite à l'achèvement des travaux et la mise en location de l'opération « Le Clos Fustel de Coulanges » rue Armand Dutreix à Limoges, Limoges Habitat a sollicité Limoges Métropole pour l'acquisition d'une emprise correspondant à l'emplacement réservé au PLU de Limoges.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole - Communauté urbaine à acquérir, à titre gratuit, une emprise de terrain d'une superficie totale de 212 m<sup>2</sup>, située à Limoges, rue Armand Dutreix, appartenant à Limoges Habitat et décide d'intégrer cette emprise dans le domaine public routier communautaire de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges, rue François Perrin, propriété de la SNC JA LIMOGES, opération "Les Jardins d'Arcadie"

---

Suite à l'achèvement des travaux et la mise en location de l'opération « Les Jardins d'Arcadie» rue François Perrin à Limoges, la société JA LIMOGES a sollicité Limoges Métropole pour l'acquisition d'une emprise correspondant à de la voirie et comprenant également un bâtiment, non occupé.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole-Communauté urbaine à acquérir, à l'euro symbolique, une emprise de terrain d'une superficie de 386 m<sup>2</sup> environ, située à Limoges, rue François Perrin appartenant à la SNC JA LIMOGES et décide d'intégrer cette emprise dans le domaine public routier communautaire de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située à Saint-Gence, 18 Montée du Theil, propriété des Consorts LEGER, au profit de Limoges Métropole

---

Limoges Métropole - Communauté urbaine envisage la création d'un réseau d'assainissement collectif au village du Theil sur la commune de Saint-Gence qui nécessite l'implantation d'une pompe de refoulement des eaux usées dont le choix s'est orienté en bordure d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts LEGER.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 200 €, une emprise de terrain de 30 m<sup>2</sup> environ située sur la commune de Saint-Gence, appartenant aux consorts LEGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et de droits d'occupation temporaire -  
commune de Limoges, rue Paul Cézanne

---

Dans le cadre de la réalisation par Limoges Métropole de travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur d'assainissement entre la rue Dominique Larrey et la rue Charles Legendre à Limoges, collecteur traversant plusieurs propriétés privées, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole – Communauté urbaine :

- la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 67 m<sup>2</sup> environ, sur une longueur de 7,40 mètres linéaires et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 121 m<sup>2</sup> environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Limoges, rue Paul Cézanne, appartenant à Monsieur et Madame GOUTIERAS,
- la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 6 m<sup>2</sup> environ, sur une longueur de 1 mètre linéaire et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 48 m<sup>2</sup> environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Limoges, rue Paul Cézanne, appartenant à Monsieur et Madame TIXIER.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et de droits d'occupation temporaire au profit de Limoges Métropole sur des terrains sis à Bonnac-la-Côte

---

Dans le cadre des travaux de réfection du réseau public d'eaux usées situé au centre bourg de la commune de Bonnac-la-Côte nécessitant l'implantation d'une nouvelle canalisation pour le dévoiement des eaux de sources et pluviales ainsi qu'une extension du réseau d'eaux usées existant, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole :

- la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface totale de 216 m<sup>2</sup> environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface totale de 555 m<sup>2</sup> environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Bonnac-la-Côte, rue de la Mazelle, appartenant à la commune de Bonnac-la-Côte,

- la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 245 m<sup>2</sup> environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 550 m<sup>2</sup> environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Bonnac-la-Côte, rue du 8 mai 1945, appartenant aux conjoints COUSSY.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Intégration au domaine public communautaire - Lotissement "Jacques Prévert" Place François Cavanna - commune de Rilhac-Rancon

---

Suite à la création du lotissement « Jacques Prévert », sur la commune de Rilhac-Rancon, le Groupement Forestier Charente Savoie a sollicité l'intégration dans le domaine public communautaire des espaces communs dudit lotissement, en nature de voirie, ouverte à la circulation publique.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir à titre gratuit, la parcelle de terrain cadastrée section AT n° 359, place François Cavanna sur la commune de Rilhac-Rancon, d'une contenance de 388 m<sup>2</sup>, en nature de voirie, propriété du Groupement Forestier Charente Savoie et décide de classer la place « François Cavanna », les ouvrages et réseaux divers y attenant et en tréfonds, pour lesquels Limoges Métropole est compétente, dans le domaine public communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Intégration au domaine public communautaire - Lotissement "Les Places du Sud" - commune de Verneuil-sur-Vienne

---

Suite à la création du lotissement « Les Places du Sud » sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, la société INVESTIM a sollicité l'intégration dans le domaine public communautaire des espaces communs dudit lotissement, en nature de voirie, ouverte à la circulation publique, d'ouvrages et réseaux d'assainissement.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir à titre gratuit, sans contrepartie financière, les parcelles de terrain cadastrées section ZS n° 392 et 393 situées lotissement « Les Places du Sud » sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, d'une contenance de 2 306 m<sup>2</sup>, en nature de voirie d'ouvrages et de réseaux d'assainissement, propriété de la société INVESTIM et décide de classer la voirie « Chemin de l'Orée du Bois » sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, les ouvrages et réseaux divers y attachés et en tréfonds, pour lesquels Limoges Métropole est compétente, dans le domaine public communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Vente par Limoges Métropole - Communauté urbaine à la commune de Saint-Just-le Martel  
d'une partie d'une parcelle de terrain sise à Saint-Just-le-Martel, lieudit "Bonnefont"

---

Dans le cadre de l'extension de la déchèterie communautaire de Saint-Just-le-Martel, Limoges Métropole a acquis une parcelle de terrain située sur la zone d'activités du Petit Bonnefond dont la commune souhaite aujourd'hui acquérir l'emprise non utilisée par Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise la cession, par Limoges Métropole, pour un prix de 9 €/m<sup>2</sup>, au profit de la commune de Saint-Just-le-Martel, d'une partie de cette parcelle soit environ 965 m<sup>2</sup>.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Conclusion de l'avenant n°1 à la convention du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le lieu-dit Parpayat

---

Afin de modifier la durée de validité et d'ajuster en conséquence la participation des aménageurs de lotissements, du périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le lieu-dit Parpayat, commune d'Isle, dont l'objet était le financement des extensions de réseaux d'assainissement par les aménageurs de lotissements, de la zone déterminée, le bureau communautaire autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention de ce PUP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Adhésion de Limoges Métropole à divers organismes pour 2020

---

Afin de faciliter l'exercice de ses compétences, Limoges Métropole adhère à plusieurs organismes lui permettant de bénéficier d'un réseau d'échanges d'expériences ou encore de favoriser le développement de nouvelles actions.

Le bureau communautaire donne son accord au renouvellement de ces adhésions et autorise l'adhésion de Limoges Métropole à l'association 3AR, pour l'année 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Services communautaires - tarifs de remboursement des prestations de service, des frais de personnel et de matériel

---

Le matériel communautaire est susceptible d'être utilisé par des organismes divers (panneau mobile de signalisation, location de feu de trafic provisoire, prêt de bacs dédié aux ordures...).

Le bureau communautaire décide d'adopter pour l'année 2020 les nouveaux tarifs de remboursement de ces prestations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2019

---

Convention de mise à disposition pour l'exercice des compétences eau et assainissement avec  
la commune de Couzeix

---

La convention de mise à disposition de services pour l'exercice des compétences eau et assainissement conclue avec la mairie de Couzeix arrivant à échéance, le bureau communautaire décide de la renouveler pour une nouvelle durée de six mois, renouvelable une fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE